

# L'actualité

de Lumigny - Nesles - Ormeaux

Pensez-y...

Le 21 mai c'est la Fête de la Nature

On se retrouve tous à Lumigny !

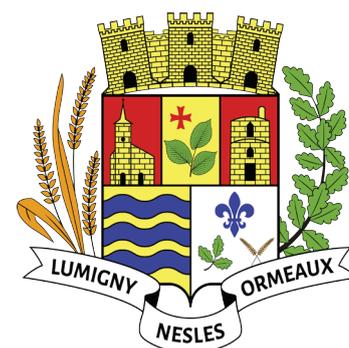


LNO 360°

DOSSIER : Budget 2022

FOCUS : fête de la Nature

TONTE : rappel sur la réglementation du bruit



# Infos mairie

## EDITO DU MAIRE

« *Les moments de crise produisent un redoublement de vie chez les hommes* » disait Châteaubriant.

Les périodes difficiles que nous traversons prouvent que cette analyse n'aura jamais été aussi vraie.

Cela fait maintenant plus de deux ans que nous subissons la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus et l'envie d'un retour à une vie paisible, d'un nouveau départ ou d'un changement de société nous a tous frappé.

Mais la prudence reste de mise car les cas de contaminations repartent à la hausse, en France tout comme dans plusieurs pays. S'en suit alors une crise humanitaire avec bien évidemment la guerre en Ukraine qui rappelle beaucoup les temps de troubles qui se sont déroulés en Europe : l'exode de réfugiés, les drames humains et l'horreur de la violence.

Et pourtant, un élan de solidarité internationale, nationale et surtout locale s'est manifesté en tout lieu.

En effet, la collecte de vivres et de produits de premières nécessités pour les familles ukrainiennes à Lumigny-Nesles-Ormeaux a été un franc succès et nous tenons à remercier les généreux donateurs pour leur contribution.

Mais une crise en amenant une autre, il faut s'attendre à connaître une crise économique, énergétique et sociale, liée essentiellement à la hausse du prix des énergies, des matières premières et des denrées alimentaires.

La commune n'est pas en reste puisqu'il devient de plus en plus compliqué chaque année d'équilibrer un budget avec ces nouvelles contraintes.

Pour ce faire, des mesures nécessaires ont été prises et je sais pouvoir compter sur votre soutien afin de maintenir nos services publics, là où d'autres collectivités sont contraintes d'en fermer.

La gestion de ces crises dépendra inexorablement de la politique nationale qui sera mise en place.

Mon devoir de réserve en période de campagne électorale m'empêche d'émettre tout commentaire, mais je ne peux que vous inciter, quelque soit vos opinions politiques, à aller voter aux élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022). Votre action citoyenne sera déterminante pour notre avenir commun.

PASCALE LEVAILLANT

## LES NOUVAUTES DE L'ÉCOLE D'ORMEAUX

Deux nouvelles portes ont été posées. Au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, qui sert désormais de bibliothèque, réfection des fenêtres et pose de volets, la salle de classe a également été équipée de nouvelles fenêtres.

On notera aussi, sous le préau, la création d'un local wc aux normes.

## CAPTEURS DE CO<sub>2</sub>

Des capteurs de CO<sub>2</sub> ont été installés à l'école d'Ormeaux ainsi qu'à l'école maternelle de Lumigny.



## MAIRIE DE NESLES

**Grand nettoyage de printemps !**

Le grenier de la mairie a été vidé... Sauf les éléments patrimoniaux (*tambour, livres anciens...*) en effet le toit prenant l'eau par de larges ouvertures, il était devenu nécessaire de faire un tri et de mettre à l'abri ce qui pouvait encore être sauvé ! Hormis la porte et le portail de la mairie des travaux devront être entrepris pour assainir le mur de facade, ainsi que la réfection de la toiture.



## CÉRÉMONIES DU 19 MARS & DU 21 MARS



Le samedi 19 Mars 2022, nous avons commémoré, par un dépôt de gerbes, la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement et le 60<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu en Algérie, au Monument aux Morts de Nesles en présence de la FNACA.

Le lundi 21 Mars 2022, au cimetière de Nesles s'est déroulé un dépôt de gerbes et une sonnerie aux morts sur la tombe de Monsieur Heinz Goebbel mort pour la France en Algérie.

## INFOS CIMETIÈRE

Des plaques indiquant les carrés et les tombes vont être installées pour une signalisation et un repérage plus aisé dans les trois cimetières.

## DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

**L'appel à candidature pour devenir référent sur le village est ouvert.**

Cela fonctionne un peu comme voisins vigilants, les personnes s'inscrivent via des formulaires en ligne sur le site de la mairie, ils sont alors rentrés dans un fichier et donc automatiquement identifiés lorsqu'ils appellent le 17.

Le but n'est pas de devenir un justicier en herbe, mais un observateur (*véhicules ou individus suspects...*) et d'en informer immédiatement le 17 (*et non la gendarmerie de Rozay*), qui en fonction des patrouilles situées à proximité du lieu, se rendra sur site.

# Infos mairie

## LE GOUTER DES ANCIENS

Les 12 & 19 février c'était crêpes et gaufres partie pour nos anciens en compagnie d'une partie des élus du village.

Et en avant confiture, miel, chantilly et autres douceurs à mettre sur les crêpes et gaufres cuisinées par les blanches mains de Madame le Maire...

Un petit verre de cidre pour arroser l'ensemble et trinquer à l'amitié, voilà une après midi que l'on peut qualifier de réconfortante !



## DRAPEAU À FLEUR DE LYS

*Pour répondre aux observateurs curieux qui se demandent pourquoi sur le fronton de notre mairie il y a un drapeau avec des fleurs de lys...*

Et bien c'est le drapeau de la Région Ile-de-France ! Il reprend le blason (ou armoiries) des rois de France et de la France, berceau du Domaine Royal et de la Couronne de France, les armes de l'Ile-de-France ont toujours suivi celles des rois de France...

Les trois fleurs de lys (qui d'un point de vue botanique sont en fait des iris jaunes...), évoquent la Sainte Trinité ainsi que les vertus théologiques de la foi, de l'espérance et de la charité...

## CÉRÉMONIES DU 8 MAI

Nous avons commémoré, comme il se doit le 8 Mai 1945, fin de la guerre en Europe.

Les cérémonies ont commencés par le Monument aux Morts de Nesles, puis celui d'Ormeaux en présence de la FNACA, d'un représentant de la gendarmerie, d'habitants, de membres du conseil municipal et de musiciens.

*Si vous avez, ce jour là été réveillé par le son du clairon... en voilà donc l'explication !*



Pour la commémoration de Lumigny les pompiers de la caserne de Rozay en Brie sont venus nous rejoindre et c'est sur le chant des partisans que l'assistance c'est dirigé vers la Mairie pour un café-croissant.

## L'ACCUEIL DES NOUVEUX HABITANTS



S'installer dans un nouvelle ville ou un nouveau village est toujours une expérience délicate...

Quelle qu'en soit la raison : changement professionnel, retraite ou tout simplement un changement de mode de vie.

Il n'est pas facile de faire ses marques en territoire inconnu et d'approprier les lieux ou de se reconstituer un réseau social.

C'est pour cela que l'accueil des nouveaux habitants est un sujet qui nous a amené à organiser une cérémonie afin d'aider nos nouveaux arrivants à s'intégrer dans leur nouvel environnement et ainsi de mieux connaître la vie du village.

Si la pandémie nous à contraint à reporter deux années de suite le cocktail de bienvenue, il s'est enfin déroulé le samedi 7 mai en Mairie de Lumigny dans une ambiance conviviale qui a donné l'occasion aux nouveaux arrivants de rencontrer les élus et de connaître le projet municipal.

*Ce moment d'échange a permis d'installer une relation de proximité entre le maire, les élus, et les nouveaux habitants.*



## REMISE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL

Samedi 5 février 2022



Médaille d'Argent - 20 ans

- Mme BLANCHE-BARBAT Alyson  
- Mme GOUX Daiva

Médaille de Vermeil - 30 ans

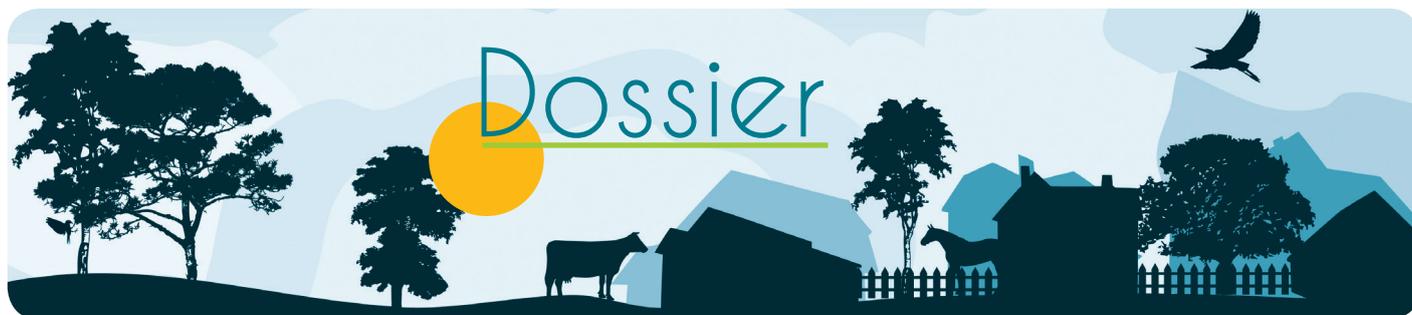
- Mme PORTEBOEUF Maryse  
- Mr CALDEIRA PEREIRA Arlindo

Médaille Grand Or - 40 ans

- Mr FASSIER Thierry

## ÉPENDAGE DES DIGESTATS

Suite à l'avis défavorable du conseil municipal, l'épandage des digestats de l'usine de méthanisation de Courpalay sera fait mais, le périmètre de notre commune sera retiré du projet !



# Le budget communal 2022

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 avril dernier pour voter le budget primitif de la Commune ainsi que les budgets annexes : Eau & Assainissement, Enfance & Jeunesse. Nous vous exposons ci-dessous les projets pour cette année, ce qui a motivé les choix de l'équipe municipale, ainsi que les contraintes auxquelles la commune est confrontée.

## BUDGET ENFANCE & JEUNESSE



Le budget de fonctionnement est de 140 000 € selon la répartition suivante :

- 50 %** affecté à la commande des repas de la restauration scolaire et des gouters des activités périscolaires.
- 25 %** affecté aux formations et aux frais du personnel mis à disposition.
- 10 %** affecté aux activités périscolaires et extrascolaires et notamment les sorties durant les vacances scolaires et les veillées du centre de loisirs qui seront proposés aux enfants, ainsi que la création par les enfants d'une fresque murale.
- 5 %** affecté au fonctionnement administratif du centre.
- 10 %** affecté à l'autofinancement en vue d'investir dans de nouveaux équipements.

Le budget d'investissements de près de 8 000 €, comprend :

- Le renouvellement d'une grande partie du mobilier très vieillissant (tables pliantes pour faciliter l'aménagement d'espaces de jeux, banquettes pour enfants de niveau maternelle et élémentaires, armoires)
- L'implantation de bancs extérieurs
- L'acquisition d'une cuisinière sécurisée pour des ateliers culinaires
- Un abri de jardin pour le stockage des jeux extérieurs.

Ce budget est financé par :

- La facturation des prestations des activités périscolaires et extrascolaires, ainsi que de la restauration scolaire.
- Il est également subventionné en bonne partie par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, qui connaîtra une nette augmentation dès la mise en œuvre du Projet Éducatif Du Territoire (PEDT) prévu cet année.



Après le renouvellement de l'équipe d'animation, la municipalité poursuit sa politique de redynamisation du centre de loisirs par le renouvellement de ses équipes. Nous n'avons pas connu un tel niveau de fréquentation depuis plusieurs années.



Prévu sur le budget de la commune (en l'absence de subventionnement)

- La priorité des travaux de cette année sera consacrée à l'isolation du préau du centre de loisirs afin de disposer d'un espace d'accueil supplémentaire et de faciliter la mise en œuvre du protocole sanitaire lié au COVID-19 (les enfants de la maternelle et de l'élémentaire ne doivent pas être brassés).

## BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT



*Le budget de fonctionnement s'élève à 300 000 € pour :*

**35 %** affecté à l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement et plus particulièrement sur ce dernier du fait que la commune est passée d'une gestion en délégation de service public à une gestion par prestation de service afin de générer des économies tout en maintenant un rendu de service identique.

**25 %** consacré aux frais du personnel communal mis à disposition de ce service pour le suivi administratif et le contrôle des délégataires du réseau, ainsi que l'entretien des espaces verts des stations d'épuration.

**25 %** dédié à l'amortissement des biens d'équipement de ce service, (obligatoire pour ce type de budget).

Cet amortissement permet à la commune de pouvoir réinvestir dans des équipements neufs.

**6 %** dédié à l'autofinancement en vue d'investir sur de nouveaux équipements.

**1 %** affecté au paiement des intérêts des emprunts en cours.

**8 %** portant sur la contribution de la commune au fonctionnement du syndicat des eaux de la région de Tournan-en-Brie (faisant partie du réseau de l'Eau du Sud Parisien).

*Le budget d'investissement est porté à 575 000 € et sera scindé en deux parties :*

Une première partie visant à terminer des travaux qui ont pris beaucoup de retard à savoir :

- La construction de la nouvelle station d'épuration de Nesles (mise en service prévu pour ce printemps)

- La destruction de l'ancienne station d'épuration,

- La mise en place de citernes incendies dans des sites isolés de notre immense territoire

- Enfin les travaux d'équipement pour l'intégration du traitement contre le H<sub>2</sub>S (gaz toxique) dans le réseau d'assainissement de Rigny à Ormeaux.

Une seconde partie porte sur la réalisation d'études diverses telles que :

- La reconstruction de la réhabilitation de la station d'épuration de Lumigny devenu vieillissante,

- La création d'un bassin de gestion dans le secteur du Mée à Nesles  
- La réhabilitation de certaines canalisations d'eau potable.

*Ce budget est principalement financé par :*

- La redevance eau potable et la surtaxe assainissement revenant à la collectivité,

- Les subventions auprès des organismes partenaires (Conseil départemental, Agence de l'Eau Seine-et-Normandie),

- La compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement

- L'amortissement des biens d'équipement

Malgré tout, la commune doit s'engager dans la contraction d'un prêt à moyen terme (12 ans) pour permettre le financement de la station d'épuration de Nesles.

*Celui-ci s'effectue auprès d'un organisme bancaire et non pas par l'Agence de l'Eau qui proposait un prêt à taux 0% mais a considéré que nos villages étaient déjà trop subventionnés pour pouvoir en bénéficier...*

*Tout est mis en œuvre afin d'assurer une alimentation en eau potable de bonne qualité, notamment à travers les actions mises en place par AQUI Brie pour la préservation de la nappe phréatique de Champigny.*

*L'eau est devenue une ressource de plus en plus précieuse qu'il convient de préserver.*

*La future station d'épuration de Nesles (travaux en cours d'achèvement)*

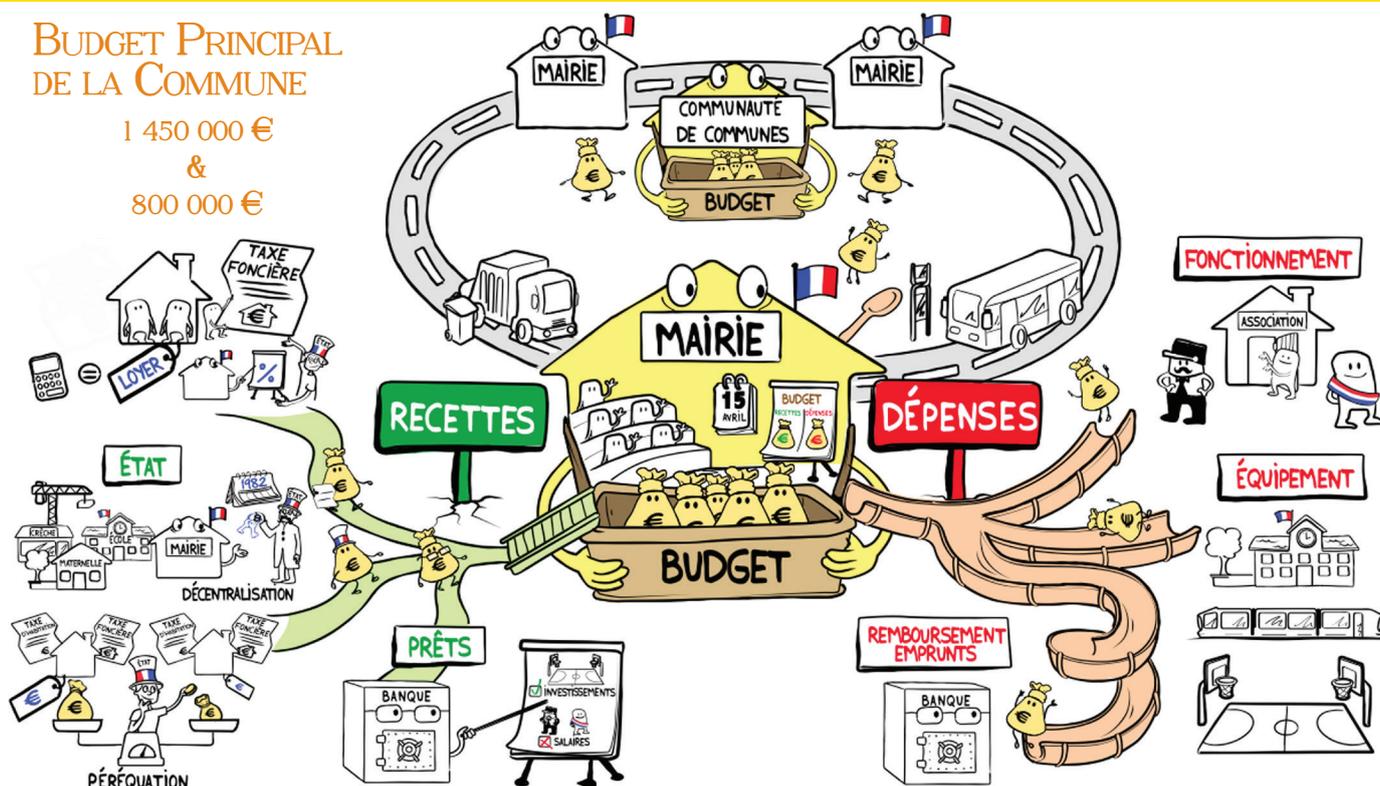
*Le budget d'investissement de cette réalisation est d'un montant de :*

*700 000 € HT soit 820 000 € TTC*



## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1 450 000 €  
&  
800 000 €



Contrairement aux budgets annexes qui arrivent à s'équilibrer par des recettes stables et pérennes, le budget de la commune est soumis à de nombreuses contraintes qui s'imposent à la commune et ne relève nullement des choix de la municipalité.

Le budget de fonctionnement se boucle à hauteur de 1 450 000 € selon la répartition suivante :

**22 %** pour les charges à caractère général, poste en très nette augmentation puisqu'il intègre les dépenses d'énergie (eau, électricité, fuel, carburant, gaz) et les travaux d'entretien tel que les bâtiments communaux et la voirie.  
**48 %** pour les charges du personnel, là aussi en augmentation car la municipalité a fait le choix de favoriser le recrutement d'agents municipaux dotés de compétences (que ce soit en animation, en urbanisme, en recherche de subventions... Ce choix supprime le besoin d'intervention de bureaux d'études bien plus coûteux...) mais surtout du fait que comme toutes les collectivités, nous sommes confrontés à des hausses inopinées des grilles de rémunération des fonctionnaires décidées sans concertation par les pouvoirs publics étatiques (ex : réforme de la revalorisation des carrières au 1<sup>er</sup> janvier 2022, hausse du point d'indice de la fonction publique annoncée cet été...)

**8 %** de ce budget (soit 102 191 €) est prélevé par l'État au titre de notre « contribution » au mécanisme de compensation à la suppression de la taxe professionnelle.

**13 %** pour l'autofinancement en vue de financer des projets d'investissement nécessaire à la préservation du patrimoine communal.

**8 %** consacré aux autres charges de gestion courante telle que la contribution aux syndicats de commune (smivos de rozay...), le versement des subventions aux associations, la subvention au fonctionnement de la caisse des écoles, la maintenance de l'équipement et des logiciels informatiques...

**1 %** portant sur diverses dépenses (les intérêts sur les remboursements d'emprunts, les créances éteintes, l'amortissement de certains biens...).



Ce budget est essentiellement financé par :

- Le produit des impôts et taxes locales.

*Ce que la commune a perçu l'année dernière permet uniquement de financer le fonctionnement des services municipaux.*

*En l'état, la commune aurait été dans l'incapacité d'opérer les travaux d'investissement, indispensable pour l'entretien de notre patrimoine local comme vous le constaterez dans la liste des travaux prioritaires.*

*La municipalité procède constamment à des demandes de subventions mais elles deviennent plus difficile à obtenir : nous espérons bénéficier du Fond d'Équipement Rural du Département pour aménager la voirie à Nesles (Bourbaudoin, Mée, Dime et Bernay), nous n'avons pas bénéficié durant deux années consécutives de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et nous ne savons pas si nous bénéficierons de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).*

Malgré tout, d'autres projets de subvention sont en cours.

*D'autres recherches de financement s'effectue comme par exemple :*

- L'implantation d'antennes relais sur la commune qui permettra de bénéficier d'une meilleure couverture et de bénéficier d'une redevance annuelle supplémentaire.

*Mais c'est bien l'implantation de commerces et d'activités qu'il convient de favoriser afin d'engranger des recettes supplémentaires.*

Pour ce faire, l'équipe municipale travaille conjointement avec la communauté de communes du Val Briard pour réaliser la Zone d'Aménagement Concerté des Sources de l'Yerres (à vocation d'activités artisanales). Mais celle-ci ne pouvant se concrétiser que dans plusieurs années, la commune ne dispose que de deux choix pour continuer à investir : l'emprunt et l'augmentation des impôts.

**C'est pour cette raison, et plus particulièrement celles exposées dans le flash info distribué début avril, que le Conseil municipal s'est orienté vers une augmentation de la taxe foncière.**

*Celle-ci a permis de porter le budget d'investissement à hauteur de 800 000 € en vue de financer les travaux suivants :*

- L'acquisition des citernes incendies (le terrassement étant prévu sur le budget annexe Eau & Assainissement)
- L'implantation d'une cabine médicale en téléconsultation

- La rénovation des courts de tennis situés à Lumigny.

- Les travaux de mises aux normes électriques du centre de loisirs, ainsi que l'isolation du préau de la structure pour les motifs exposés précédemment.

- La mise aux normes des extincteurs et des défibrillateurs pour les établissements recevant du public ;

- Le changement de la porte et du portail de la mairie de Nesles, très détériorés depuis quelques années.

- L'acquisition de détecteurs de CO2 dans chaque classe des établissements scolaires

- La création de la bibliothèque de l'école d'Ormeaux, ainsi que la création des toilettes sous le préau et le remplacement des portes et fenêtres.

- L'aménagement de la voirie à Nesles (secteur Route de Bernay, rue de la Dime, une partie de la rue du Mée et Route de Bourbaudoin) subvention par le département à hauteur de 35 %, en 3 phases pour un début de travaux en 2024.

- Dans le domaine funéraire est prévu l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des concessions, le précédent étant devenu obsolète et ne bénéficiant plus de maintenance.

- La réalisation d'études pour la restauration de l'église de Nesles, classée monument historique par les bâtiments de France.

- La réalisation d'études pour la construction d'un groupe scolaire, (du fait que le projet de restauration scolaire à Ormeaux et à Lumigny n'a pas été subventionné par l'État).

- La réalisation des études pour la construction d'un local technique, financé en grande partie par un « Contrat Rural » - contrat tripartite financé par le Département et la Région (ce projet s'explique par l'absence de local en vue de stocker les véhicules et matériels des services techniques).

**La commune doit également s'acquitter du solde de certains travaux entamés l'année dernière telle que :**

- Des travaux d'éclairage public
- L'aménagement du chemin des sables (hameau de Rigny, en collaboration avec la commune de Pézarches). Certes, il s'agit de travaux assez onéreux, mais il est impératif pour la commune de les engager.

*Par cette présentation synthétique, nous espérons que vous comprendrez mieux la situation à laquelle nous devons faire face et les raisons qui motivent les choix de l'équipe municipale.*



## Investissements, études et travaux réalisés en 2021

- Aménagement de la voirie chemin des sables (en partenariat avec la commune de Pézarches) : 54 240 €
- Une partie de l'aménagement bibliothèque d'Ormeaux : 48 936 €
- Création de toilettes extérieures pour l'école d'Ormeaux : 13 132 €
- Changement des portes et fenêtres de l'école d'Ormeaux : 13 983 €
- Changements des rideaux et stores mairie et école Ormeaux : 6 875 €
- Aménagement du Club House : 2854 € (travaux réalisés en régie)
- Installation de barrières de voirie : 4 033 €
- Travaux SDESM route de Bernay & changement des luminaires sur les trois villages : 121 428 €
- Acquisition d'une nouvelle tondeuse : 30 000 €
- Matériel d'espaces verts : 6 885 €
- Etude pour l'aménagement de la voirie à Nesles (Bernay, Dime, Bourbaudoin, Mée) : 5 580 €
- Etude pour la création d'un groupe scolaire : 3 240 €
- Achat d'un logiciel d'urbanisme : 4 476 €.
- Refonte du site internet : 4 093 €
- Révision allégée du PLU pour l'extension du parc des félins : 8 773 €

# Enfants



Réunion d'information  
du Centre de Loisirs le 23 juin  
à 18h30



*Lors des vacances de Février...  
Les enfants ont découverts les joies  
des jeux olympiques d'hiver !  
Confection de drapeaux et fanions,  
écriture d'un hymne, fabrication de  
bobsleigh... Tout était réuni pour  
passer de supers vacances !  
Enfin ils se sont mesurés les uns aux  
autres lors de la journée Olympique,  
où chacun est reparti avec médailles  
et surprises.  
Même le goûter était olympique,  
grâce aux petits cuistots en herbe  
ayant préparé de délicieuses crêpes !*

# Infos vertes

Samedi 21 mai

## C'est le printemps ! Et si on fêtait la Nature ensemble ?

D'accord il fait encore un peu frais le matin et le soir !  
Mais ça y est, nous avons passée les Saints de glaces... Ouf !  
Et depuis le 30 avril nous sommes dans le cycle de la Lune Rousse...  
Redoutée, de tous les jardiniers confirmés, la connaissons-nous vraiment ?



*Ce phénomène fait référence à la lunaison après Pâques...*

*Mais aussi à la couleur un peu rousse que prennent les végétaux quand les nuits printanières sont froides, parce que sans nuage...  
En fait la lune prend une apparence cuivrée à chaque fois qu'elle est basse sur l'horizon.*

Mais une autre question reste entière...  
Fera-t-il beau le 21 Mai prochain ?  
Mais oui, bien sûr !  
Soyons donc optimistes !

La Nature est notre alliée, elle est belle, généreuse et ce n'est pas pour rien qu'on la surnomme « la grande consolatrice », être à son contact guéri les maux de l'âme et ressource le corps...  
Certes le travail de la terre n'est pas de tout repos...  
Mais quelle satisfaction pour les jardiniers et quel beau métier exercent les agriculteurs, car ils sont en permanence au contact de la Nature !

Alors le 21 mai on part en safari insectes, on explore des contrées sauvages dans les champs, on dessine sur la rue, on fait la course en caisse à savon, on lave avec du lierre, on part au pays imaginaire avec la conteuse, on fait sa bulle nature avec Sophie, on cherche de l'eau avec des baguettes...

Et même si les nouveaux enjeux climatiques nous poussent à adopter de nouvelles bonnes pratiques de gestion raisonnée : « jardiner sans pesticide, gérer l'eau d'arrosage, anticiper l'arrêt de la collecte des déchets verts... », rien ne nous empêche de faire la fête tout en peaufinant nos connaissances culture-nature et en sirotant une petite mousse !



**Programme :**  
**de 13h30 à 18h00**

### LA FABRIQUE VEGETALE :

Découverte d'un écosystème :  
chaque 1/2 heure

### INSTITUT DE RECHERCHE IRD :

Exposition à la Fabrique végétale :  
« Les insectes au secours de la planète »

### LA CUEILLETTE du Plessis :

Safari insectes : à 14h00, à la cueillette

### RICHE DE SENS :

Atelier fabrication de savon

### L'ÉQUIPE DU CENTRE AÉRÉ :

De 13h00 à 17h00 :

- Atelier Cosmétiques naturels (lierre)
- Concours de dessin hérisson
- Fresque peinture de riz

### FRERE MICHEL :

Venez tester vos talents de sourcier

### « LES PETITS QUI PIQUENT » :

Infos : protection & accueil  
des hérissons au jardin

### LE VÉTÉRAIRE DE ROZAY :

Infos & conseils : animaux de compagnie

### FAUNE ALFORT :

Infos & conseils : faune sauvage

### SYAGE :

Infos : sur la gestion et la préservation  
de la qualité de l'eau de l'Yères

### LA BRIE DES JARDINS :

- Paillage et broyage : 14h00 & 15h00
- Ateliers compostage : 16h00 & 17h00

### SMITOM :

Pour ceux qui auront participé à l'atelier  
compostage possibilité d'achat de  
composteur à prix préférentiel : 22 €

### LA CONTEUSE :

Rêverie contée pour retrouver l'esprit de  
Dame Nature : à 17h00 à côté de l'église

### SOPHIE VERMANDEL :

Ateliers sophrologie : 14h00, 15h00, 16h00  
« Éveil des sens à la nature » à côté de l'église

### ID77 : 4 EXPOS NATURE & JARDIN

- Les éco-gestes au jardin
- Mauvaises herbes on vous aime !
- Ces petits animaux qui aident le jardinier
- Jardiner au naturel

### AQUIBRIE :

Expo sur l'eau & les pesticides

### LES PÉPINIÈRES de LUMIGNY :

Des plantes pour la déco  
& des conseils à la pépinière...

### ASSO des PARENTS D'ÉLÈVES :

Pour les assoiffés !  
Bar à sirops & bar à bière

### UN ÉLU répond à vos questions :

« Environnement » : 13h30 à 15h00



### LA REMISE DES LOTS :

- De la course de caisse à savon
- Du concours d'épouvantail
- Du concours de dessin  
« Protégeons les hérissons ! »

Dans la cour de la Mairie à 16h30



## Concours de l'Arbre de l'année 2022

Tentez de faire élire votre arbre favori  
au titre d'Arbre de l'année 2022.

### Comment faire ?

Prenez trois photographies de  
l'arbre qui compte le plus pour vous.  
Décrivez en quelques mots son histoire,  
ses caractéristiques biologiques et  
esthétiques.

Déposez ensuite sa candidature  
avant le 30 juin 2022 en Mairie

# Infos pratiques

## HORAIRES TONDEUSES

*Pour une bonne entente et le respect de la tranquillité de chacun nous rappelons les règles de bonne conduite en matière de tonte et plus généralement de l'usage d'outils à moteur dans les jardins.*

LES RÈGLES DE TONTE DE PELOUSE A RESPECTER :

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise :

**«qu' aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde.»**

Cette réglementation concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage.

Outre les tondeuses à gazon et les tracteurs de pelouse, elle s'applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailluses, aux tronçonneuses, aux scarificateurs, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression.

HORAIRES DE TONTE PENDANT LES JOURS OUVRABLES :

*Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h à 20h00.*

HORAIRES D'UTILISATION DE LA TONDEUSE À GAZON LE SAMEDI :

*De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.*

HORAIRES DE TONTE LE DIMANCHE

*De 10h à 12h*



## ELAGAGE DES HAIES

Nous rappelons que les haies, arbres et arbustes des jardins privés qui dépassent sur le domaine public doivent être taillés en limite de propriété.

Merci d'avance, notamment, pour les enfants qui sont à hauteur des ronces voyageuses...

Tout en faisant attention de ne pas déranger les oiseaux qui y nichent bien sûr !

## ACCES AUX CHEMINS RURAUX



Certains chemins ruraux vont être interdits aux véhicules motorisés (sauf véhicules agricoles et voitures de services), afin de permettre aux promeneurs (à 2 ou 4 pattes), aux randonneurs, aux cyclistes et aux cavaliers... de pouvoir se promener en toute quiétude.

Des panneaux et des barrières seront mis à l'entrée de ces chemins pour en signaler la restriction d'accès.

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner auprès de la Mairie pour les connaître.

Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

MENTIONS LÉGALES :

Directrice de publication :

Pascale Levailant

Responsable rédaction & mise en page :

Marie-Pierre Tosi-Duval

Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux

3 Place de l'église 77540

Imprimer par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

## LE CALENDRIER 2022 DES MANIFESTATIONS

MAI

Dimanche 15 mai (Comité des fêtes) :  
Brocante d'Ormeaux

Samedi 21 mai (Mairie) :

Fête de la Nature

Dimanche 22 mai (Comité des fêtes) :

Tournoi de pétanque à Ormeaux

Samedi 28 mai (Parents d'élèves) :

Journée d'olympiades

JUIN

Dimanche 5 juin (Comité des fêtes) :

Marché de l'artisanat (stade de Lumigny)

Samedi 25 juin (Comité des fêtes) :

Feu de la St Jean (Étang de Nesles)

Samedi 25 juin (Parents d'élèves) :

Grande kermesse à l'Étang de Nesles

JUILLET

Dimanche 3 juillet (Comité des fêtes) :

Brocante de Nesles

Dimanche 24 juillet (Comité des fêtes) :

Brocante de Lumigny

SEPTEMBRE

Samedi 3 septembre (Mairie) :

- Forum des associations

- Bourse aux jouets (ALSH)

Samedi 3 & Dimanche 4 septembre (Nesles bike) :

Nesles bike week à l'étang de Nesles

Vendredi 16 septembre (Mairie) :

Concert chorale de la Houssaye

à l'église de Lumigny

Date à définir (Comité des fêtes) :

Organisation d'un loto

OCTOBRE

Date à définir (Parents d'élèves) :

Chasse aux trésors des enfants

Samedi 15 octobre (Mairie) :

Fête de la pomme

Dimanche 30 et Lundi 31 octobre

(Comité des fêtes) : Halloween

NOVEMBRE

Samedi 19 novembre (Comité des fêtes) :

Beaujolais nouveau (Lumigny)

DÉCEMBRE

Samedi 10 décembre (Mairie) :

Sortie des anciens

Samedi 17 décembre (Mairie) :

Marché de Noël (Ormeaux)

# Associations

## LE TENNIS CLUB DU VILLAGE : LA REPRISE !



*Le club de tennis rouvre ses portes dès la rentrée sur notre commune !*

Une nouvelle qui ravira, nous l'espérons, tous les amateurs de la petite balle jaune et aussi celles et ceux qui souhaitent pratiquer ce sport dans un esprit convivial et familial.

### TCLNO

*(Tennis Club Lumigny-Nesles-Ormeaux)* va revivre grâce au nouveau Comité de Direction de l'association. Son Président, Franck POLI, autour d'une équipe motivée et appelée à s'étendre (*avis aux volontaires !*), compte redynamiser le club à travers quatre piliers :

- La création d'une école de tennis
- Le développement du tennis en milieu scolaire (*écoles maternelles et primaires du village en priorité*)

- La relance du tennis loisir par des tarifs attractifs et des animations,
- La mise en place de synergies avec les clubs et institutions environnants, en particulier pour proposer pendant l'hiver des courts couverts...

Dès cet été, il vous sera de nouveau possible d'accéder librement aux courts, en loisir, soit en adhérant au club, soit avec une location auprès de la Mairie.

Dès la rentrée, le club envisage de relancer l'Ecole de tennis avec des enseignants diplômés.

*Afin d'organiser au mieux les créneaux et de préparer la rentrée de cette Ecole, vous pouvez effectuer vos pré-réservations auprès de l'association.*

- Par mail à : [franck.poli@hotmail.fr](mailto:franck.poli@hotmail.fr)
- ou par téléphone : au 06 07 46 82 24

*Au plaisir de vous voir et de vous revoir de nouveau sur les courts !*

## LE RUGBY ARRIVE À LUMIGNY !



En septembre 2022

Le RC LNO VB - rugby club Lumigny-Nesles-Ormeaux Val Briard

Prendra ses marques sur l'ancien terrain de foot de lumigny...  
Plusieurs catégories seront proposées.

INFORMATIONS :

Mail : [rcnovb@outlook.fr](mailto:rcnovb@outlook.fr)  
Tél.: 06 10 42 00 52



## PARTICIPEZ À LA DECOUVERTE DE LA NAPPE DU BRIE



À quelques mètres sous les sols briards, se trouve une nappe d'eau souterraine appelée **nappe des calcaires de Brie**, qui a servi à l'alimentation en eau pendant des siècles, avant d'être peu à peu délaissée à cause de sa mauvaise qualité, et oubliée.



Toutefois, elle revient dans nos mémoires dès lors qu'elle inonde nos caves, parkings et champs. Cette nappe est au carrefour d'enjeux importants, que ce soit pour l'aménagement du territoire, l'environnement ou encore la prévention des inondations.

**Nous recherchons des puits, sur votre commune,**

- pour y mesurer la profondeur de la nappe (comme ci-contre)
- pour comprendre comment la nappe s'écoule sous nos pieds



AQUi' Brie  
145 quai Voltaire - 77190 DAMMARIE -LES -LYS - 01.64.83.61.00  
[www.aquibrie.fr](http://www.aquibrie.fr) - [contact@aquibrie.fr](mailto:contact@aquibrie.fr)



## Vous pouvez nous aider !

Si vous connaissez un puits de 5 à 15 mètres (quelque soit son usage actuel) ou une source dans votre secteur, **contribuez à la connaissance en nous transmettant l'information\***

[contact@aquibrie.fr](mailto:contact@aquibrie.fr)

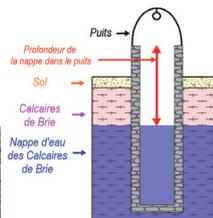
\*Les données collectées sont destinées aux hydrogéologues d'AQUi' Brie habilités à les traiter. Elles sont conservées le temps nécessaire au traitement et ne sont pas communiquées à des tiers.



Source au Brie



Puits au Brie



AQUi' Brie, association loi 1901, mène depuis 2001 des actions pour comprendre et préserver la nappe phréatique des calcaires du Champigny. Cette nappe profonde d'eau souterraine, située sous la nappe du Brie, approvisionne en eau potable près d'1 million de franciliens et permet l'irrigation des cultures. AQUi' Brie cherche à mieux faire connaître ces nappes, à évaluer leur fragilité face au changement climatique pour s'y adapter. Nous accompagnons tous les acteurs professionnels vers la réduction des pesticides, et œuvrons à la restauration des zones humides.



AQUi' Brie  
145 quai Voltaire - 77190 DAMMARIE -LES -LYS - 01.64.83.61.00  
[www.aquibrie.fr](http://www.aquibrie.fr) - [contact@aquibrie.fr](mailto:contact@aquibrie.fr)

# Infos villages

## NOUVELLES ENTREPRISES

Deux nouvelles entreprises viennent de s'implanter sur notre village. Deux corps de métier qui peuvent vous rendre de grands ou de petits services... Dans tous les cas deux cartes à garder !

**M.G.E. Maintenances Gestions Energétiques**  
Climatisation - Ventilation - Chauffage - Plomberie



**MGE**

Mob : 07 81 90 05 30  
Mail : g.remy@m-g-e.net

Siret : 801 398 800 00037  
3 rue des Grés  
77540 Lumigny Nesles Ormeaux



SERRURIER DÉPANNAGE MULTI-SERVICES

3 rue des Grés  
77540 Lumigny-Nesles-Ormeaux

Tél. : 06.68.24.98.94

e-mail : sotserurierdepannage@outlook.com  
SIRET : 899 604 573 00019

## TERRAIN DE BOULES

Un grand bravo et un grand merci au Comité des Fêtes du village qui a restauré le terrain de boules d'Ormeaux à la sueur de son front... Au sens premier du terme ! D'ailleurs les boulistes du village ne se le sont pas fait dire deux fois pour l'essayer et... l'adopter !



Et pour fêter ça... Organisation par le Comité des Fêtes d'un tournoi de pétanque le dimanche 22 mai.

## TRANQUILITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller.

Des patrouilles sont alors organisées pour passer à votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ.

Où s'adresser ?

A la gendarmerie de Rozay en Brie

## PLAN CANICULE 2022

Le Plan national Canicule (PNC) est activé tous les ans par le gouvernement et couvre la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

Mais c'est à l'initiative du préfet de département avec l'appui de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qu'il est déclenché.

À savoir qu'on parle de canicule lorsqu'il fait très chaud le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs...

Ce plan définit 4 niveaux d'alerte en fonction des conditions météorologiques.

Pour chaque niveau d'alerte, des actions et des mesures y sont associées afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de ces épisodes de chaleurs et protéger les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, nourrissons, personnes en situation de handicap, femmes enceintes, les personnes souffrant de pathologies chroniques...) et les personnes les plus exposées à la chaleur qui sont particulièrement à risque. En somme, ce plan permet d'anticiper l'arrivée d'une canicule.

La canicule peut avoir un fort retentissement sur le plan sanitaire, voilà pourquoi il faut s'en protéger. Mettre en place les mesures appropriées est primordial pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur la liste du Plan Canicule auprès des services administratifs de la Mairie au 01 64 25 64 73.

## LE SyAGE FÊTE SES 70 ANS !

En 1952, la reconstruction de la France bat son plein et la banlieue parisienne amorce un grand mouvement d'urbanisation.

Dans ce contexte, l'assainissement va rapidement devenir une priorité et c'est ainsi, qu'en février 1952, neuf communes s'associent pour créer l'ancêtre du SyAGE.

Initialement concentré sur les questions d'assainissement, le syndicat va progressivement, voir ses compétences et son territoire d'intervention s'élargir.

En 1973, afin de pouvoir prendre en charge l'entretien de l'Yerres, il se substituera à l'ancien syndicat créé sous Louis-Philippe.

En 1978 il créera un Contrat Régional qui débouchera sur la création d'une «trame verte», les premiers aménagements hydrauliques de l'Yerres ainsi que la réalisation de promenades, prémices de la Liaison Verte.

En 1989 le SyAGE va créer un service, alors unique en France : la Gestion Rationnelle des Réseaux dont la vocation est de veiller à la bonne séparativité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et ce, afin de protéger le milieu naturel d'éventuelles et dommageables pollutions.

Si en 1952 sa vocation première était ce qu'on appelait alors la Salubrité Publique, on voit bien que son ambition est rapidement devenue plus large : protéger l'environnement et la ressource en eau et ce, à une époque où les questions « écologiques » n'étaient pas encore une priorité.

En 2022 il est le deuxième syndicat d'assainissement d'Île-de-France et après sept décennies, son ambition reste intacte : préserver la ressource en eau et contribuer à protéger l'environnement.

La forte dégradation que ce dernier a connu durant ces 70 années et les changements climatiques auxquels nous sommes déjà confrontés démontrent la capacité d'anticipation du SyAGE, qui, peut concevoir des projets sur le long terme et ainsi, ne pas hypothéquer l'avenir.